

FORMULAIRE DE DEMANDE

Stationnement payant sur voirie



Vous êtes		Dossier N°
Résident	Professionnel	
Résident Résident Eudiant	Commerçant Artisan Indiquez votre code APERM Professions de santé et action sociale Indiquez votre code APE/NAF	Activité Service à la personne ludiquez votre code APE/NAF agrément qualité
○ M. ○ Mme ○ Melle NOM ⁽¹⁾		
Prénom ⁽¹⁾	nte	
Raison sociale Raison sociale ou nom de l'asso		
Adresse ⁽²⁾		
Code Postal ⁽²⁾	VILLE ⁽²⁾	
Tél. Dom.	pour les artisans ou de l'association ou société pour les organismes d'aide à la p	Prof.
Numéro de téléphone fixe	Numéro de téléphone portable	Numéro de téléphone professionnel
E-mail		
Votre demande	• toute fausse déclaration expose le contrevenant aux p • les documents et informations fournis ne seront en auc	eines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal un cas utilisés par d'autres sociétés
à l'horodateur Vignette délivrée gratuitement pour la part stationnement Stationnement Fi d'Albie Fi d'Albie Grandelle	Abonnement résident semestriel 70 € Stationnement Frewindster Trest. Content Abonnement résident annuel 130 € Stationnement Frewindster Trest. Content Stationnement Frewindster Trest. Station	Abonnement rofession mobile annuel 270 € Stationnement Figure 250/2 Abonnement gratuit profession mobile Pour les services d'aide à la personne pour la part stationnement Stationnement Figure 250/2 Figure 250/2 Abonnement gratuit profession mobile Pour les services d'aide à la personne pour la part stationnement Figure 250/2 Figure 250/2 Abonnement gratuit profession mobile Pour les services d'aide à la personne pour la part stationnement
Frais de gestion : 10€ par internet 0U 30€ en agence Abattement pour les véhicules électriques -50% Autopartage N° de quartier de résidence (3) Immatriculation du véhicule		
N° de quartier de limitrophe (3) Numéro de vignette (4)		
(3) Plan des quartiers disponible sur www.marseille.fr ou www.sagsmarseille.com Date de fin de validité (4)		
Votre règlement (4) Cadres réservés aux services de SAGS Marseille		
Espèces Carte Bleue Vignette émise immédiatement Chèque Vignette émise délivrée sous 15 jours après réception du chèque		
Déclaration sur l'honneur		
Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l' ci-dessus et en particulier que l'adresse e (pour les résidents) ou le caractère profe les abonnements "professions mobiles") pris connaissances des dispositions régle	st bien celle de ma domiciliation essionnel de ma demande (pour). Je reconnais également avoir	

Consultez les dispositions règlementaires au verso.

Dispositions règlementaires

Pour les demandeurs de vignette(s) "Résident"

Article 1 – L'usager devra justifier, à la souscription de sa du code de la route et des arrêtés municipaux réglementant le (2) ce document est disponible à la consultation dans nos de taxe d'habitation du lieu de résidence (ou pour les nouveaux arrivants le bail ou l'acte d'achat signé à n-1), la carte grise de consécutives sur un même emplacement. son véhicule ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture EDF, téléphone fixe, société des eaux, attestation CAF, attestation pôle emploi ou attestation de sécurité sociale contrat, sont exclusifs de toute garantie, et en particulier, naire. Le titulaire devra de nouveau fournir les pièces justificaou Avis d'imposition (sur le revenu ou foncier). Ces trois n'impliquent aucune réservation d'emplacement à la charge tives telles que définies à l'article 1 et restituer sa vignette documents devront impérativement être de la même adresse, seul le justificatif de domicile et la carte grise devront être au même nom et prénom. (Pour les étudiants : Article 5 – Le titulaire a la charge et l'obligation de placer cette liste des pièces à fournir disponible sur notre site.

15/12/2008 fixe le nombre maximum de vignettes "résident" par foyer à deux. Le résident devra toutefois présenter une seconde carte grise (présentant les mêmes noms, prénoms et Article 6 – La date de fin de validité de la vignette "résident" adresses que le justificatif de domicile) à la souscription de sa ne pourra en aucun cas être reportée, ni sa validité prolongée seconde vignette "résident".

Il sera dérogé au principe « même nom, prénom et adresse les tickets payés aux horodateurs. mentionnés sur le justificatif de domicile et sur la carte grise » dans le cas où le demandeur atteste de l'affectation d'un véhicule de disponible sur notre site www.sagsmarseille.com

titulaire à stationner (seul le véhicule identifié par et sur la bénéfice du tarif résident. Le gestionnaire se réserve et présentation des documents justificatifs prévus à l'article 1. vignette sera autorisé à stationner) :

- · uniquement en zone de stationnement longue durée;
- uniquement dans son quartier de résidence et le quartier limitrophe défini au contrat (indiqués sur la vignette(1));
- payant marqués et autorisés.

🕦 le zonage, tel que défini par la ville de Marseille, est Article 8 – Le tarif "résident" est fixé par Délibération du ment des droits de stationnement à l'horodateur. consultable sur le site internet de la ville de Marseille Conseil Municipal⁽²⁾. En cas de renouvellement pour une www.marseille.fr

Article 3 – La vignette "résident" ne dispense pas du respect ment sera automatiquement appliqué sans préavis.

vignette "résident", son statut de résident en présentant l'avis stationnement sur voirie, notamment l'obligation pour le locaux titulaire de ne pas stationner son véhicule plus de 24 heures

> Article 4 – Les droits de stationnement définis dans le présent de la ville de Marseille ou de son gestionnaire.

vignette derrière le pare brise de son véhicule. A défaut Article 10 - En cas de perte ou de détérioration de la vignette d'apposition de la vignette (et du ticket, le cas échéant), le La Délibération du Conseil Municipal de la ville de Marseille du titulaire pourra être sanctionné pour infraction à la réglementation du stationnement payant.

> pour quelques raisons que ce soit (y compris pour les journées détériorée. En cas de vol de véhicule, sur présentation du d'alerte à l'ozone). Cette règle s'applique également pour tous dépôt de plainte afférent et de toutes les autres pièces

société ne servant pas uniquement à l'exercice de ses fonctions conduire à l'attribution d'un droit usurpé, encourt les peines et déclaré en avantage en nature. La liste des pièces à fournir est prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 du code pénal pour escroquerie ou tentative d'escroquerie. Outre ces sanctions et Article 11 – En cas de cession, vente, destruction ou changepoursuites pénales, l'usager ayant eu un comportement Article 2 – La souscription de la vignette "résident" autorise le frauduleux s'expose à une annulation, par le gestionnaire, du au profit du nouveau véhicule, contre restitution de l'ancienne également le droit de porter plainte et de ne pas renouveler la vignette "résident" en cas de reproduction illicite et Article 12 – Après l'obtention de la vignette, aucun changefrauduleuse de la vignette "résident", passible, selon l'article ment de quartiers ne sera possible, sauf pour cause de L.441-6 du Code Pénal de 2 ans d'emprisonnement et de 30 déménagement. 000 € d'amende. La ville de Marseille se réserve également le • exclusivement sur les emplacements de stationnement droit d'engager des poursuites à l'égard de tous contrevenants. Les délibérations du Conseil Municipal ne prévoient pas le

nouvelle période, le tarif en vigueur à la date du renouvelle-

Article 9 – A l'expiration de la période de validité, le titulaire devra, s'il le souhaite, souscrire à une nouvelle vignette "résident" dans une démarche volontaire auprès du gestionexpirée. La ville de Marseille se réserve toutefois le droit de ne pas renouveler la vignette.

la ville de Marseille ou son gestionnaire ne pourront pas être tenus responsable : la délivrance de la nouvelle vignette ne pourra s'effectuer qu'après règlement de la totalité de la somme correspondante à une nouvelle période d'abonnement. En cas de détérioration de la vignette, celle-ci ne pourra être renouvelée que contre restitution de la vignette éronnées dans le présent document, il sera procédé à un transfert des droits actifs sur le nouveau. En cas de perte de la Article 7 – L'auteur de manœuvres ayant pour objet de vignette horodateur, celle-ci ne pourra être renouvellée avant la d'échéance. Pas de duplicata possible.

ment de véhicule, la présente vignette pourra être échangée,

remboursement des abonnements souscrits ou tout acquitte-

Demande limitée à 2 vignettes par foyerDélibération du Conseil Municipal du 15/12/2008

Liste de documents disponibles sur le site www.sagsmarseille.com

Dispositions règlementaires

Pour les demandeurs de vignette(s) "Profession mobile"

Pièces d'identité du demandeur/souscripteur en cours de validité

ville de Marseille www.marseille.fr

"professions mobiles" autorise le titulaire à stationner (seul le conduire à l'attribution d'un droit usurpé, encourt les peines Article 10 – En cas de perte ou de détérioration de la vignette véhicule identifié par et sur la vignette sera autorisé à **stationner**) sur l'ensemble de la zone de stationnement payant, exclusivement sur les emplacements de stationnement poursuites pénales, l'usager ayant eu un comportement pourra s'effectuer qu'après règlement de la totalité de la somme payant marqués et autorisés.

dispense pas du respect du code de la route et des arrêtés municipaux réglementant le stationnement sur voirie, notamment l'obligation pour le titulaire de ne pas stationner son véhicule plus de 24 heures consécutives sur un même de 30 000 € d'amende. La ville de Marseille se réserve nouveau. Pas de duplicata possible pour la vignette emplacement.

Article 4 – Les droits de stationnement définis dans le présent contrat, sont exclusifs de toute garantie, et en particulier, Article 8 – Le tarif d'abonnement "professions mobiles" est fixé changement de véhicule, la présente vignette pourra être n'impliquent aucune réservation d'emplacement à la charge de la ville de Marseille ou de son gestionnaire.

Article 5 – Le titulaire a la charge et l'obligation de placer cette vignette derrière le pare brise de son véhicule. A défaut de non pour infraction à la réglementation du stationnement payant.

Article 1 – La tarification sera appliquée en fonction des Article 6 – La date de fin de validité de l'abonnement une démarche volontaire auprès du gestionnaire. Le titulaire justificatifs demandés. Les conditions tarifaires sont professions mobiles sur voirie ne pourra en aucun cas être devra de nouveau fournir les pièces justificatives telles que consultables auprès de nos services et sur le site internet de la reportée, ni sa validité prolongée pour quelques raisons que ce définis à l'article 1 et restituer sa vignette d'abonnement soit (y compris pour les journées d'alerte à l'ozone).

Article 2 - La souscription de la vignette d'abonnement Article 7 - L'auteur de manœuvres ayant pour objet de prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 du code pénal pour escroquerie ou tentative d'escroquerie. Outre ces sanctions et bénéfice du tarif « Professions Mobiles ». Le gestionnaire se Article 3 – La vignette d'abonnement "professions mobiles" ne réserve également le droit de porter plainte et de ne pas frauduleuse de la vignette d'abonnement, passible, selon également le droit d'engager des poursuites à l'égard de tous horodateur. contrevenants.

> par Délibération du Conseil Municipal⁽¹⁾. En cas de renouvellerenouvellement sera automatiquement appliqué sans préavis. (1) ce document est disponible à la consultation dans nos locaux

apposition de la vignette, le titulaire pourra être sanctionné Article 9 – A l'expiration de la période de validité, le titulaire remboursement des abonnements (270€) souscrits ou tout

expirée. La ville de Marseille se réserve toutefois le droit de ne pas renouveler ce type d'abonnement.

la ville de Marseille ou son gestionnaire ne pourront pas être tenus responsable : la délivrance de la nouvelle vignette ne frauduleux s'expose à une annulation, par le gestionnaire, du correspondante à une nouvelle période d'abonnement. En cas de détérioration de la vignette, celle-ci ne pourra être renouvelée que contre restitution de la vignette détériorée. En cas de renouveler l'abonnement en cas de reproduction illicite et vol de véhicule, sur présentation du dépôt de plainte afférent et de toutes les autres pièces éronnées dans le présent l'article L.441-6 du Code Pénal de 2 ans d'emprisonnement et document, il sera procédé à un transfert des droits actifs sur le

Article 11 - En cas de cession, vente, destruction ou échangée, au profit du nouveau véhicule, contre restitution de ment pour une nouvelle période, le tarif en vigueur à la date du l'ancienne et présentation des documents justificatifs prévus à

Les délibérations du Conseil Municipal ne prévoient pas le devra, s'il le souhaite, souscrire à un nouvel abonnement dans acquittement des droits de stationnement à l'horodateur.